

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION :
24/05/2024

MEMBRES PRESENTS : 6

MEMBRES VOTANTS : 7

DELIBERATION
D 2024 / 23

OBJET :
Décision modificative n°1
Budget Annexe Parc
d'Activités

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Le 06/06/2024

Le Président
Patrick GADROY-
LEGENVRE

La Secrétaire de séance
Caroline MICHEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE MARDI 04 JUIN 2024 A 08 HEURES 00

Le Comité Syndical s'est réuni en Salle de réunion des bureaux du syndicat mixte sous la présidence de Monsieur Patrick GADROY-LEGENVRE ;

Étaient présents : AUGEM Jean-Michel, BOUVIER Michel, DUPARC Stéphane, GADROY-LEGENVRE Patrick, GENON Hervé, MICHEL Caroline.

Excusés : GIRARD Marc, REFFET Patrick (procuration à GADROY-LEGENVRE Patrick), SANTAIS Béatrice, VIOUX Alain.

Le quorum prévu étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Le Président rappelle le vote du budget le 08 Mars 2024,

Lors de l'exécution du budget primitif du Budget Principal, certains articles ont été sous/sur-évalués, il convient donc de réajuster ces montants de dépenses et de recettes compte-tenu de l'exécution du budget. Le projet de DM1 modifie donc les montants des dépenses et des recettes. Le Président soumet donc le projet de décision modificative.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide les virements des crédits suivants :

Pour le Budget Principal :

Sens	Section de fonctionnent
Dépense	compte 66111 +56 121

Sens	Section de fonctionnement
Dépense	compte 608 -1 500

Sens	Section de fonctionnement
Recettes	compte 66111 +54 621